

Devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

2 jours – 14 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier, face à une situation d'accident, l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la ou des victimes : reconnaître, supprimer ou d'isoler le risque, soustraire la victime du risque sans s'exposer soi-même, examiner la situation et Alerter, ..
- Former le personnel d'entreprise afin de lui permettre d'intervenir dans les cas d'urgence.

PROGRAMME

Sur la base du référentiel de certification, les principaux thèmes répartis sur les 2 jours :

- Situer le cadre juridique de son intervention (code pénal/civil/du travail)
- Protéger une situation dangereuse en supprimant ou isolant le danger ou effectuer un dégagement d'urgence
- Examiner la victime afin de déterminer son état de santé et de réaliser les gestes de premiers secours
- Faire alerter ou alerter les secours en fonction de l'organisation dans l'entreprise
- Secourir la(les) victime(s), selon les types d'accident survenus
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- Faire remonter une situation dangereuse en informant les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise.

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Modalités pédagogiques : apport de connaissances interactif, étude de cas (cas réels d'entreprises), démonstration pratique, exercice collectif (apprentissage gestuel etc...), analyse de pratiques, mise en situation et mise en pratique

FORMATEUR

Pour plus d'information sur le profil du formateur, contacter le Pôle Formation Continue

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis : Délivrance d'un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail pour les stagiaires. L'évaluation des compétences par le formateur réalisée sur la base d'exercices pratiques et de mises en situation
- Evaluation des acquis par le formateur (tour de table et mise en situation)
- Evaluation de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le service formation vous orientera si nécessaire vers le référent handicap dédié afin d'envisager vos éventuels besoins spécifiques : Convention régionale avec Agefiph / pour plus d'informations voir le contact formation.

Mise à jour le 12 décembre 2023

LES +

- Être conforme à la réglementation
- Possibilité d'organiser cette formation en intra (au sein de votre établissement si + 5 salariés)
- Taux de satisfaction : [détail sur le site internet](#)

PUBLIC

- Chef d'entreprise
- Conjoint
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

CMA du cantal - Aurillac

DATES / HORAIRES

Dates et lieu : [Voir site internet](#)

Horaire : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

TARIF

420 € nets de taxe

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

DÉLAI D'ACCÈS

Si le seuil de 4 stagiaires est atteint

Inscription possible jusqu'à 10 jours de la date de session

CONTACT

Service formation

Village d'entreprises

14 avenue du Garric

15000 AURILLAC

04 71 45 65 00

serviceformation.cantal@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.